



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ, QUE :

ADOPTION DU BUDGET 2023

Avis est donné, conformément aux dispositions de l'article 956 du Code Municipal du Québec L.R.Q.c.C-27.1 Que :

La session spéciale du Conseil relative au budget de l'année 2023 aura lieu le lundi, 12 décembre 2022 à 19h30 à la salle du Conseil au 548 route 202, Pike River :

Les membres de ce conseil prendront en considération :

- ADOPTION : Prévisions budgétaires 2023 (Revenus et dépenses)
- ADOPTION : Programme des dépenses en immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025

Les délibérations du Conseil et les questions du public ne porteront qu'exclusivement sur ces dossiers.

DONNÉ à-Pike-River, ce 1^{er} décembre 2022


Lucie Riendeau
Directrice générale